

# J'installe ou modifie une clôture

Je dépose une déclaration préalable en mairie et j'attends la réponse avant de commencer mes travaux (délai : 1 mois maximum).

**Je suis les étapes suivantes :**

**1/ Je me renseigne sur la réglementation qui s'applique à mon terrain (quels matériaux ? quelle hauteur ? quel aspect ?)**



Commune de Caissargues

PLAN LOCAL D'URBANISME

4 – Règlement

*Je m'informe sur la zone où est située ma parcelle dans le Plan Local d'Urbanisme (exemple : zone Uc) et Plan de Prévention des Risques Inondation (exemple : M-U ; F-U, ...) et je prends connaissance des règlements qui lui correspondent.*

en mairie - auprès du service Urbanisme  
sur le site internet [www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)

Procédure	Prescription	Arrêt du projet	Approbation
Évaluation	01/08/1974	13/02/1986	10/07/1987
1 <sup>ère</sup> modification			25/07/1989
2 <sup>ème</sup> révision	05/12/1989	07/05/1991	28/12/1994
Mise à jour (PRBL)			21/06/1996
1 <sup>ère</sup> modification			26/04/1997
2 <sup>ème</sup> modification			03/07/2002
3 <sup>ème</sup> modification			03/07/2003
Mise à jour			15/05/2003
4 <sup>ème</sup> modification			16/01/2008
5 <sup>ème</sup> modification			12/07/2012



**Agence de Nîmes**  
188, Allée de l'Amérique Latine  
30900 NÎMES  
Tél. 04 66 20 57 03  
Fax 04 66 38 09 78

Mairie de Caissargues  
116, rue de la Soléilade  
30 132 Caissargues  
Tel : 04 66 38 11 50  
Fax : 04 66 34 60 31

## **2/ Je remplis un formulaire de déclaration préalable :**

*Je dois utiliser un formulaire administratif réglementé, édité par le Cerfa (organisme public) sous la référence N°13703.*

#### **Comment se procurer le formulaire ?**

sur le site internet [www.mairie-caissargues.fr](http://www.mairie-caissargues.fr) dans les rubriques Cadre de vie/Plan local d'urbanisme - Formulaires sur le site internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) à la rubrique Autorisations d'urbanisme.

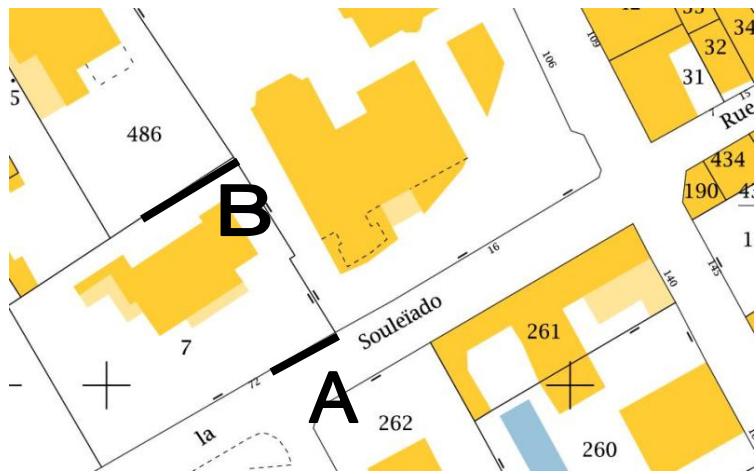
### **3/ Je prépare les documents à joindre au formulaire de déclaration**



## ■ Le PLAN DE SITUATION

*Je situe (au feutre, stabilo...) mon terrain dans la commune*

*Je peux me servir du plan de la ville comme support, que je trouve :  
Site internet [www.mairie-caissargues.fr](http://www.mairie-caissargues.fr)*



■ le PLAN DU TERRAIN dit « Plan de masse »

J'indique (au feutre, stabilo...) les côtés où sera réalisée ma clôture J'utilise un extrait du cadastre que je peux obtenir :

sur le site internet [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) (en indiquant mon adresse ou les références de ma parcelle : lettre(s) et chiffre Ex : BE 440)

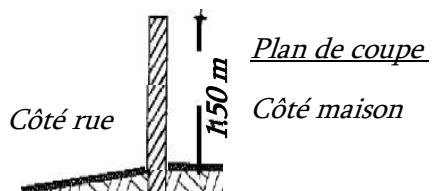
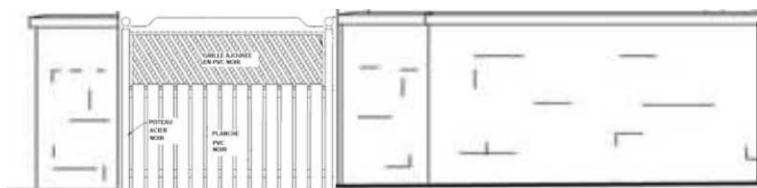
A = sur rue

B = en limite séparative (avec le voisinage)

■ les SCHÉMAS et EXPLICATIONS détaillant le projet de clôture

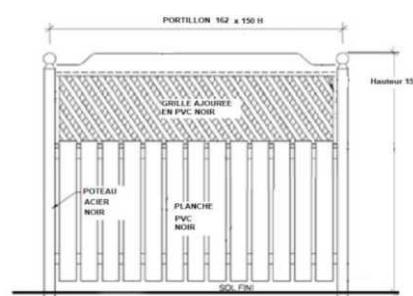
Côté A (Projet sur la rue)

*Plan en façade*



*Limite de propriété*

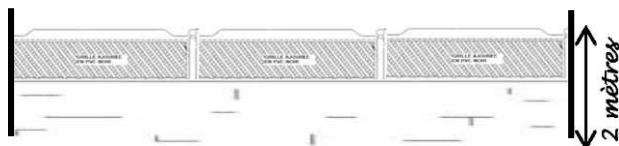
*Ancien portillon, dimension 162 x 150H*



*Nouveau portillon en PVC noir, encadré de poteaux acier noir – même dimension 162x150H*

Côté B (projet en limite séparative)

*Plan en élévation/Plan de face*



*Rue*

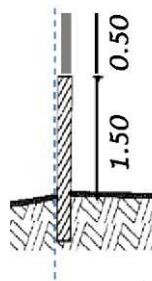
*Fond de jardin*

- de la rue jusqu' au fond du terrain : construction d'un mur de 1.50 m de haut en parpaing enduit couleur sable, surmonté d'une grille noire en PVC de 0.50m

*Plan de coupe*

*Côté maison*

*Côté voisin*



*Limite de propriété*